

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Membres présents : MM. THIEFFENAT, CALLE, Mme GOUBET-ETELLIN, M. NANTOIS, Mme MANIPOUD, M. DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, M. GRANGEAT, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GOUGOU, PIENNE, BLANCHET, MM. COPPA, BURDIN, Mme RIGOLETTI, M. COCCHI, Mme CECCON, M. DUPENLOUX.

<u>Absents excusés</u> :	M. BESSON	POUVOIR A	MME FOURNIER
	MME GAJA	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
	M. DE BUTTET	POUVOIR A	M. CALLE
	MME URIOT	POUVOIR A	MME PAISANT

Absents :
M. MESSEGUEM
M. FACCHIN
M. REGE GIANASSO

Assistaient : MME CABAJ, MME FRANÇOIS,

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme GOUBET-ETELLIN a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION (CONVOCATION EN DATE DU 11/11/2018)

- 1/ FINANCES
 - Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 2/ PERSONNEL
 - Tableau des emplois année 2019
- 3/ URBANISME
 - Entrée de ville
- 4/ INTERCOMMUNALITE
 - Rapport d'activités 2017 de
 - CHAMBERY METROPOLE
 - SICSAL
 - SDES
 - GRDF
- 5/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1/ FINANCES

⇒ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité (24 voix pour)**

- **D'ouvrir** une ligne de trésorerie de 200 000 € (deux cent mille euros) auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc, 99 Avenue de Genève, BP 564, 74 054 ANNECY Cedex.
- D'autoriser M. le Maire à conclure les conditions financières suivantes :
 - Montant : 200 000 € (deux cent mille euros)
 - Durée maximum : 1 an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)
 - Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,15 point. Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro.
 - Commission d'engagement : 0,20 % du montant autorisé, soit 400 € payables à la signature du contrat.
 - Commission de non utilisation : 0 %.

2/ PERSONNEL

⇒ Tableau des emplois année 2019

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (24 voix pour)

- **APPROUVE** le tableau des emplois ci-dessous qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019

EMPLOIS PERMANENTS

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de travail
Filière administrative			
Attaché (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services catégorie 2 000 à 10 000habitants)	Attaché principal	1	TC
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC
	Adjoint administratif principal 2ème classe	3	TC
		1	31h
	Adjoint administratif	1	TC
		8	dont 1 à temps non complet
Filière technique			
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1	TC
	Technicien	1	TC
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	TC
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	3	TC
	Adjoint technique principal 2ème classe	3	TC
		1	30h
	Adjoint technique	3	TC
		1	24h
		15	dont 2 à temps non complet
Filière sanitaire et sociale			
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	1	28,5h
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1
		1	28,5h
		1	24,5h
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	TC
	ATSEM principal 2ème classe	3	TC
		1	17,5h
		9	dont 4 à temps non complet
Filière police municipale			
Agent de police municipale	Gardien-Brigadier	1	TC
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	24h
	Adjoint du patrimoine	1	24h
		2	dont 2 à temps non complet
Filière animation			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	TC
TOTAL GENERAL		36	dont 9 à temps non complet

EMPLOIS CONTRACTUELS

Secteur	Nombre		Rémunération	
Technique	1	Agent polyvalent aménagement paysager	SMIC	Apprentissage
	2	Adjoint technique	Grille indiciaire du grade	Article 3,2°
Sanitaire et social	1	Assistante éducative petite enfance	Grille indiciaire du grade d'auxiliaire	Article 3,1°
	1	Médecin référent structure multi-accueil	Taux horaire	Vacataire
Culture	1	Agent polyvalent de médiathèque	SMIC	CUI-CAE
Services périscolaires et entretien bâtiments	14	Adjoint technique	Grille indiciaire du grade	Article 3,1°
	5	Adjoint technique	Grille indiciaire du grade	Article 3,2°
	1	Agent polyvalent (dont navette communale)	Grille indiciaire du grade d'adjoint technique	Article 3,1°
Animation	1	Enseignant anglais	Taux horaire professeur des écoles	Vacataire

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois susvisés seront inscrits au budget primitif 2019.

3/ URBANISME

⇒ Entrée de ville

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 septembre 2018, il a été décidé :

- d'acquiescer auprès de l'EPFL73 les parcelles de terrain ayant fait l'objet d'un portage afin que la commune soit propriétaire de la totalité du tènement foncier de l'entrée de ville ;
- de retenir la proposition d'aménagement présentée par la SCIC SAS de promotion immobilière HABITEE (Lyon) pour la partie habitat, la société BABYLONE (La Motte-Servolex) pour la partie économique ;
- d'autoriser les aménageurs précités à déposer un permis de construire valant division primaire.

Compte tenu du contexte évolutif permanent de ce projet,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité (24 voix pour)**

- **D'annuler** la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2018 portant sur le projet d'entrée de ville.

4/ INTERCOMMUNALITE

⇒ Rapport d'activités 2017 :

- CHAMBERY METROPOLE
- SICSAL
- SDES
- GRDF

5/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES